



Se faire représenter par un proche

Par **vallet**, le **30/08/2009** à **17:47**

Bonjour,
merci d'a avoir répondu a ma 1ère question
mais maintenant je voudrais savoir si j'ai le droit d'être représenté par mon épouse car je
souhaite me défendre par mes propres moyens
et elle sera mieux expliquer la situation et me défendre car je ne sais pas écrire et je ne sais
pas formuler mes questions et réponses parfaitement car je suis une personne qui touche l'
AAH...
merci de me répondre au plus vite...